

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2017

Nombre de membres présents : 11

Présents : Guy Audras, Nadège Naud, Jean-Claude Barret, Pierre Gilouin, Patrick Hervé, Danielle Bouchet, Pascal Dejoux, Cyrille Vallon, Françoise Gorce, Ludwig Blanc, Philippe Almorici.

Absents excusés : Sébastien Brunet (pouvoir à Ludwig Blanc), Philippe André

Absent(s) -

Le Conseil choisit Françoise Gorce comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20h10.

Approbation du Procès-Verbal du CM du 28/1/2017 à 10 voix « pour » et 1 abstention et signature de la feuille de présence.

1/ FOURRIERE ANIMALIERE (Association de Sauvegarde et de Protection Animalière) – Avenant n° 1 à la convention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention du 08/11/2016 d'une durée de 3 ans, signée avec « Valence Agglo » pour la gestion de la fourrière animalière. Il présente l'avenant n°1 ayant pour objet de fixer les modalités de versement d'une subvention à l'Association pour la Sauvegarde et la Protection Animale « Refuge Saint-Roch » à hauteur de 32.79€ pour l'année 2018.

Adoptés à 1 abstention et 11 voix « pour »

2/ Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme – Renforcement poste « les Porterons » pour M. GOY

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de M. GOY, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune. Il précise également qu'aucune participation financière de la commune n'est demandée.

Adopté à l'unanimité.

3/ Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme – raccordement au réseau BT pour alimentation de l'antenne TDF

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité (basse tension) pour alimenter la construction d'une antenne de téléphonie mobile de la société TDF à partir du poste PIPE LINE2.

Adopté à l'unanimité.

4/ Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle les étapes de la procédure de modification du PLU de Chabrilan définies dans le code de l'urbanisme et les motifs qui ont conduit à sa mise en œuvre. L'objectif est de créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation de production d'énergie photovoltaïque en zone naturelle.

Le projet de parc solaire porté par la société EOLFI1 avec le soutien de la Commune et de la Communauté de Communes, a été retenu par l'Etat. Il sera situé sur friche SNCF, couvrira un peu plus de 8 ha et aura une production annuelle de 7000 MWh maximum par an.

A l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable sur la modification n°1 du PLU, puis sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire du 19 décembre.

5/ Avenant n°2 du groupement d'entreprise ISTEEP / JACQUEMET TP pour le marché travaux de création d'une unité de traitement, des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et création d'un bassin d'orage

Monsieur le Maire rappelle le marché avec ISTEEP/JACQUEMET TP, notifié le 25 novembre 2015 pour un montant de 341 100€HT soit 409 320€TTC dont 230 450€HT sur la tranche ferme.

Un premier avenant d'un montant de 14 402, 50€HT soit 17 283 €TTC a été notifié le 12 décembre 2016.

Le Maire donne lecture du projet de l'avenant n°2 et explique qu'il a pour objet d'apporter des changements techniques et financiers au marché de base, ainsi que d'y rajouter des travaux supplémentaires sur la tranche ferme du marché pour un montant de 11 280€HT, soit 13 536€TTC.

Adopté à l'unanimité.

6/ Attribution du marché travaux relatifs au projet d'alimentation en eau potable de la plaine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à l'obtention des subventions de l'Etat, de l'Agence de l'eau et du département de la Drôme, il convient aujourd'hui de s'engager dans la phase opérationnelle du projet d'alimentation en eau potable de la Plaine. Pour ce faire, le Maire rappelle que la Commune a mandaté le département de la Drôme comme mandataire de maîtrise d'ouvrage

Le département de la Drôme, au titre de son mandat, a engagé, selon des procédures adaptées, la consultation du marché de travaux relatifs à la création d'environ 6Km de réseaux d'eau potable.

Le Cabinet SEDIC, maître d'œuvre du projet a rédigé un rapport d'analyse des offres sur la base des critères indiqués au règlement de la consultation, dont Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux.

Le marché de travaux comprend 5 tranches de travaux et les entreprises ont répondu sur la base du marché à savoir création de réseau d'eau potable en fonte et sur une variante obligatoire création de réseau d'eau potable en PEHD. L'entreprise CHAPON est classée première sur 7 candidats à la fois sur la base et la variante.

Suite au faible écart de prix entre la base et la variante de l'ordre de 17 000€, les élus ont décidé de choisir l'offre de base de l'entreprise CHAPON.

Adopté à l'unanimité.

7/ Décisions Modificatives M14 et M49

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il manque des crédits dans le budget « Eau et Assainissement » sur le compte des « Réseaux » (61523) et que pour pallier à cela 1 353.14€ doivent être pris dans les « Dépenses Imprévues » (compte 022) via une décision modificative.

Le Maire énonce qu'un virement de crédit est également nécessaire sur le budget « Commune » afin de pouvoir régler les « Autres contributions obligatoires » (compte 6558), « Intérêt » (66111) et « Dégrèvement de la taxe professionnelle » (7391171). Pour ce faire, 2 574.67€ vont être pris dans les « Dépenses Imprévues » (022) pour être réparti selon les besoins.

Adopté à l'unanimité.

Fin des délibérations.

URBANISME : Depuis le 28 novembre 2017, aucun dossier n'a été déposé.

Informations diverses :

- L'association de la cantine a fait une demande pour déplacer une cloison afin d'avoir plus de place. La demande va être étudiée.
- Le Bulletin Municipal sera mis sous pli le lundi 18 décembre à 9h00
- Les vœux du Maire sont prévus le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30
- CaféBibliothèque : 5 animations sont programmées pour le compte de la mairie, pour le 1^{er} trimestre 2018. Un appel va être lancé pour aider Agnès lors de ces événements.
- CaféBibliothèque : les horaires du café vont changer, les bénévoles seront plus présents. Le café sera fermé 1 semaine en avril et 1 semaine à l'automne.
- Course Cycliste du Dauphiné passera dans le village le 25 février 2018.
- Le boulanger est vendeur de son fonds de commerce

Levée de la séance à 22h45.